



Trail des Coteaux de Sainte Maure de Touraine

Dimanche 09 avril 2023

RÈGLEMENT

ORGANISATION :

Le Sainte Maure Athlétique Club organise son 3^{ème} trail des coteaux le dimanche 09 avril 2023, avec trois parcours au choix 6,6 km, 12 km et 21 km dans les coteaux de Ste Maure de Touraine, Draché et Sepmes et trois courses enfants.

PROGRAMME :

4 épreuves (ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA)

- | | |
|---|-------------------------|
| ➤ 09 h 00 Trail des Coteaux 21 km (300 coureurs maximum) | né(e)s en 2005 et avant |
| ➤ 09 h 15 Trail de la Biquette 11,5 km (300 coureurs maximum) | né(e)s en 2007 et avant |
| ➤ 09 h 15 Course nature 6,6 km (200 coureurs maximum) | né(e)s en 2007 et avant |
| ➤ 11 h 30 Trail du Chevreau 1,5 km 1 boucle | né(e)s en 2013 à 2012 |
| ➤ 11 h 30 Trail du Chevreau 2,5 km 1 boucle + tour étang | né(e)s en 2011 à 2008 |
| ➤ 11 h 40 Trail du Cabri 500 m | né(e)s en 2017 à 2014 |

DÉPARTS et ARRIVÉES : Parc Robert Guignard, rue de Toizelet

INSCRIPTION : Chèque à l'ordre du SMAC

Aucune inscription sur place

Par courrier : Les bulletins d'inscriptions sont à retourner au plus tard le 07 avril 2023 à Nadine GENDRE VILLERET, 8 rue du Lavoir 37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE.

En ligne : <https://www.ikinoa.com>

Inscription et retrait des dossards :

- Samedi de 14h à 17h au magasin d'Intermarché à Ste Maure de Touraine

Retrait des dossards sur place :

- Dimanche de 7h30 à 8h30 parc Robert Guignard, rue de Toizelet à Ste Maure de Touraine

Pour les licenciés, fournir une copie de :

- Licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) ou Pass J'aime courir) pour la saison en cours attestant de la délivrance d'un certificat médical.
Attention, les licences Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.
- Licence FSGT, UFOLEP mention Athlétisme en compétition.
- ATTENTION, les licences FFTRI ne sont plus acceptées.

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Pour les non licenciés fournir une copie :

- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour les moins de 18 ans fournir en plus :

- Autorisation parentale ou tutoriale.

Dossard :

- Sur toutes les courses, l'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

Acceptation du présent règlement :

- Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Catégories d'âge 2023 (du 01/09/2022 au 31/08/2023)

Catégorie	Code	Année de naissance	Distances maximales
Masters	VE	1988 et avant	Illimité
Seniors	SE	1989 à 2000	Illimité
Espoirs	ES	2001 à 2003	Illimité
Juniors	JU	2004 et 2005	25 km
Cadets	CA	2006 et 2007	15 km
Minimes	MI	2008 et 2009	4,5 km
Benjamins	BE	2010 et 2011	3 km
Poussins	PO	2012 et 2013	1,5 km
École d'Athlétisme	EA	2014 à 2016	0,700 m
Baby Athlé	BB	2017 et après	Non autorisé

Détails des catégories Masters

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters H et F	M0	1984 – 1988
	M1	1979 – 1983
	M2	1974 – 1978
	M3	1969 – 1973
	M4	1964 – 1968
	M5	1959 – 1963
	M6	1954 – 1958
	M7	1949 - 1953
	M8	1944 – 1948
	M9	1939 - 1943
	M10	1938 et avant

CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage par puces fixées au dos des dossards est assuré par le logiciel RACE RESULT.

CONTACT :

gendre.nadine@orange.fr 02.47.65.61.10

loic.bertrand7@wanadoo.fr 02.47.65.07.77

Site : smac-sainte-maure.clubeo.com

VESTIAIRES et DOUCHES non gardés :

Camping Parc Robert Guignard

RAVITAILLEMENT :

En semi autonomie.

Tous les 5 km : Eau et boissons glucosées, solide, prévoir gobelet personnel sur parcours.

A l'arrivée.

RÉCOMPENSES : sans cumul

Un fromage de chèvre à tous les participants du 6,6 km ; 12 km et 21 km.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix, pourront prétendre aux récompenses.

Trail des Coteaux 21 km : 3^{èmes} F et 3^{ers} H au scratch ; 1^{ère} F et 1^{er} H par catégorie

Trail de la Biquette 12 km : 3^{èmes} F et 3^{ers} H au scratch ; 1^{ère} F et 1^{er} H par catégorie

Course natures 6,6 km : 3^{èmes} F et 3^{ers} H au scratch ; 1^{ère} F et 1^{er} H par catégorie

Panier garni au club ou association le plus représenté.

Trois tirages au sort des dossards.

1 - RESPONSABILITE CIVILE : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident (SMACL). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

2 - FORCE MAJEURE : En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

3 - SECURITE DES CONCURRENTS : La sécurité est assurée par un médecin, une équipe de secourisme agréée et des signaleurs.

4 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

5 - ANTI-DOPAGE : La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchages, etc.

6 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

7 - CESSION DE DOSSARD : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8 - DROIT A L'IMAGE : De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.

9 - PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE : En cochant cette case, je demande expressément qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires.

Pour toute opposition à la publication de mes résultats sur le site de la FFA, je reconnais devoir expressément l'en informer à l'adresse suivante : dpo@athle.fr

Le A

Signature :

10 - CHAQUE CONCURRENT : Participe aux compétitions sous sa propre et exclusive responsabilité. L'organisation, déclinant toutes responsabilités en cas d'accident dû à une déficience physique ou psychique, recommande à chaque coureur de s'assurer auprès d'un médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ ou de mettre hors course tout concurrent en mauvaise condition apparente. Il décline toutes responsabilités en cas de vol ou perte d'objets déposés aux vestiaires ou aux autres endroits, pendant et en dehors de cette épreuve.

Intermarché
SUPER



Du lundi au samedi :
9h - 19h30

A LA STATION
pétrole lampant
fuel domestique

Le dimanche :
9h30 - 12h30

37800 Sainte-Maure de Touraine - Tél : **02 47 65 67 81**

